**Suite du séminaire sur la politique juive en exil.**

La première partie de notre séminaire consacré à la politique juive en exil interrogeait les modalités de la persévérance du fait juif, à partir de lectures croisées de la Torah, du Talmud et de la Halakha, des éléments de sociologie et de philosophie politique. Il s’agissait, notamment à partir de l’ouvrage de Danny Trom, de saisir l’émergence de la vie politique juive sous l’angle de la survie, soit des situations exceptionnelles à partir desquelles le peuple juif a établi un agir politique propre, en quête de protection, le positionnant à distance d’une pratique politique ordinaire et immédiate. Cependant la réflexion ouvrait une discussion sur les différentes souverainetés simultanément érigées et éprouvées par les juifs au cours de l’histoire, et dès lors sur les différentes sources de légitimation du pouvoir et d’allégeance à la loi, en particulier des royaumes étrangers. Les contributions ont permis de saisir une généalogie de l’organisation politique juive en fonction des situations historiques, mais ont aussi interrogé à nouveau les facteurs de l’autonomie et de l’unité du peuple, sous la forme d’une alliance religieuse, juridique, et selon les perspectives, historique, ou extra-historique (le peuple « éternel »). A partir de ces textes, le séminaire nous a permis d’appréhender différents niveaux de lecture de la perpétuation de l’alliance, à laquelle répond la perpétuation de l’unité du peuple juif. Or, il faut encore penser les modalités de cette unité, est-elle pré-politique, est-elle fonction d’une organisation spatiale (urbaine, dans une opposition désert/ville), ou encore, est-elle liée à une ancienne organisation tribale pré-exilique dont la fonction reste encore à saisir ? Quelles ont été les conditions de « l’assemblement » des tribus juives, et cet assemblement marque-t-il une pratique politique et un rapport au pouvoir particulier ? Est-ce que ce qu'on appelle eretz-Israël correspond à l'entité contemporaine nommée État d'Israël, ou bien s'agit-il d'un idéal "politique/apolitique" à repousser aux temps messianiques ou dont les dimensions s'étendent au monde entier ? Dans ce dernier cas, l'ancienne politique juive ne serait pas autant discréditée par le succès du sionisme qu'on pourrait le croire... Et qu'est-ce que les textes de la tradition nous disent à ce propos ? Cette dernière problématique inaugurera la poursuite du séminaire. Nous commencerons donc plus directement, à partir des textes de la tradition, par revenir sur cette transition primitive de la vie tribale à une unité formée dans la dispersion, sur les éléments constitutifs du peuple mais aussi sur la distribution des pouvoirs. Cette expérience, qui devait peut-être constituer également un facteur de persévérance du fait juif, offre une nouvelle perspective sur l’orientation de la politique juive en exil, et nous donnera l’occasion de discuter à nouveau les paradigmes politiques séculiers, anthropologiques, philosophiques, ou déduits de l’interprétation des textes juifs.

Les contributions sur le sujet de la politique juive en exil feront l’objet d’une publication sous la forme d’un ouvrage collectif.